



Désaccord pour ma résiliation de bail

Par **stephanie**, le **03/03/2010** à **19:52**

Bonjour,

Je suis en colocation et je souhaiterais résilier mon bail pour le 1er juin et non le 1er août. Cela pour m'installer en concubinage avec mon ami.

Voilà ce que dit mon bail:

Ce contrat pourra être résilié avant son expiration par le preneur moyennant un préavis de un mois minimum, donné au mandataire, par lettre recommandée avec accusé de réception. Si le preneur ne prend pas possession des lieux ou s'il déménage avant terme, il aura l'obligation de payer le loyer pendant toute la durée du bail sans réduction et par avance, et ce sans préjudice des autres droits du bailleurs.

Le gérant:

Soit vous trouvez quelqu'un qui vous remplace soit vous payez le moitié du loyer. Mais ne pas faire de lettre de résiliation

Que dois je faire????

Merci pour vos conseils